

Nominations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **22 (1877)**

Heft 24

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

centrales, les écoles de tir et les écoles d'aspirants sous-officiers fussent déjà tenues par la Confédération, les cantons avaient :

142 instructeurs à traitement fixe,
125 instructeurs employés momentanément.

Total 267 instructeurs cantonaux.
12 instructeurs fédéraux de carabiniers.

Total 279. Or, à l'heure qu'il est, la Confédération n'en a que 122, y compris les instructeurs-trompettes et les instructeurs-tambours.

2. Cavalerie.

En ce qui concerne la cavalerie, on peut appliquer à son corps d'instruction, d'une manière générale, ce qui a été dit de celui de l'infanterie, avec la différence qu'il faut encore ajouter, à l'instruction individuelle de chaque homme, le dressage du cheval et la plus longue durée de l'instruction, qui en est conséquence.

Pour la cavalerie, il y a chaque année trois écoles de recrues de dragons et une école de recrues de guides, qui sont commandées par les instructeurs de première classe. Les quatre dépôts de remonte et les cours de remonte qui précèdent les écoles de recrues sont également, autant que possible, dirigés par un instructeur de première classe, et dans la règle par celui qui aura plus tard le commandement de l'école, de telle sorte que le même instructeur de première classe est constamment au service sur une même place d'armes, pendant environ sept mois de l'année, uniquement pour dresser les remontes et pour diriger l'école de remonte. Il faut ajouter encore à cela qu'il est employé pendant environ deux mois par année dans les cours de répétition, dans l'école préparatoire d'officiers et dans l'école de cadres, de sorte que l'instructeur de première classe est au moins neuf mois par année au service.

Douze instructeurs de deuxième classe pour la cavalerie suffisent également à peine aux besoins, si l'on considère qu'il doit y avoir des écoles et des cours parallèles de remonte. S'il y a en même temps deux écoles de recrues et deux cours de remonte, ce qui se renouvelle chaque année, le personnel d'instruction permanent ne suffit pas même pendant ce temps, et l'on doit, dès à présent, employer des officiers de la troupe comme aides-instructeurs. Les instructeurs de cavalerie de deuxième classe sont en moyenne, chaque année, dix à onze mois au service.

(Voir la suite au supplément.)

NOMINATIONS

Genève. — A la suite des écoles préparatoires d'officiers d'infanterie de la 1^{re} et 2^e division, le Conseil d'Etat a nommé, le 30 novembre 1877, au grade de lieutenant, les sous-officiers ci-après ayant obtenu le certificat de capacité :

a) Fusiliers :

Moriaud, David,	avec brevet du 30 novembre,	précédemment sergent au bat.	10, 4.
Achard, Ad.-E.	»	1 décembre,	»
Decrue, Jean-David	»	3	»
Layat, Joseph	»	4	»
Bauer, Arnold	»	5	»
Poulin, Henri	»	6	»
Kuhne André,	»	7	»
Roch, Frédéric	»	8	»
Lagier, Samuel	»	10	»
Gaillard, Louis	»	12	»

b) Carabiniers :

de Westerweller, Ludvig	»	11	»
-------------------------	---	----	---